

figurent dans les nouveaux traités de présenter leur rapport.

M. Motte-Bossut établit dans un mémoire écrit que l'insuffisance des droits compensateurs est notoire pour les fils de coton et qu'il y a lieu d'y revenir. MM. Mathon, Vinchon et Delfosse se sont plus particulièrement préoccupés de l'industrie des lainages; les fils et tissus de laine ainsi que les tissus mélangés n'ont pas été plus ménagés par nos négociateurs et ils le prouvent. Mieux vaudrait, selon eux, revenir aux droits compensateurs tels qu'ils avaient été fixés par l'Assemblée nationale par la loi du 26 juillet 1872, quoique ces tarifs soient à peine suffisants sur beaucoup de points, pour compenser les droits votés sur les matières premières. Il y a lieu en outre de maintenir l'article 7 de ce traité, qui veut que les droits sur les matières ne soient perçus avant que des droits compensateurs équivalents n'aient été mis en vigueur sur les droits équivalents fabriqués avec des matières similaires.

L'article 30 du traité avec la Belgique donne à ce traité une durée de 10 ans, tandis que celui qui vient d'être contracté avec l'Angleterre à la même durée que le traité Autrichien; c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 1877. Comme l'Angleterre s'est réservé le traitement de la nation la plus favorisée, il en résulte que nous resterons liés avec cette nation pour 10 ans encore. Il y a là un fait grave que la Chambre réprouve.

L'article 10 donne au déclarant à l'importation, ainsi qu'à la douane le droit de faire réexpédier les marchandises à Paris par le soin d'un comité dans le cas de contestation. C'est une complication de plus et une garantie de moins pour l'industrie française, car on trouvera difficilement à Paris des hommes spéciaux, c'est-à-dire des fabricants pour déterminer le prix réel de la marchandise.

Pour ces motifs, la Chambre est d'avis que les traités sont dangereux et que le mieux est que la France reste libre, avec des tarifs qu'elle pourra toujours modifier lorsqu'elle le trouvera nécessaire. C'est d'ailleurs ce que le chef du gouvernement proclamait autrefois.

M. le président s'adressant à MM. Brème et Laurent, espère qu'ils voudront bien rapporter à leurs collègues de la commission à Versailles les renseignements que leur aura procurés la discussion qui vient d'avoir lieu, ce qu'ils promettent de faire.

Ces documents seront réunis en un rapport général et adressés à la commission de l'Assemblée nationale.

M. le président rappelle à la Chambre que la question de supprimer le consulat de Bagdad, contre laquelle elle était intervenue au nom des intérêts de Roubaix, vient de recevoir une solution favorable; M. le ministre des affaires étrangères lui en donne l'avis officiel par la lettre ci-après :

Paris, le 30 avril 1873.

Monsieur le président,

En me faisant connaître le 18 de ce mois, qu'un bruit répandu à Roubaix attribuaient à mon département l'intention de supprimer, par mesure d'économie, le consulat de Bagdad, vous m'avez exprimé au nom de la Chambre de Commerce que vous présidez, le désir que la France continue à être représentée par un Consul dans la vallée du Tigre, où nos transactions commerciales prennent d'année en année plus d'activité.

Je m'empresse, monsieur, de vous annoncer que mon département, appréciant l'intérêt que présente, à divers points de vue, le consulat de Bagdad, a décidé que ce poste serait maintenu.

Agréez, monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

RÉMUSAT.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission parlementaire sur les conditions du travail en France, envoie un questionnaire à la Chambre. MM. Delfosse, Toulemond et Scarpel sont chargés d'y répondre.

La séance est levée.
Le Président, A. DELFOSSÉ.

Le voyage de M. Thiers dans le Nord est de plus en plus improbable.

Jeu de mardi a eu lieu la première réunion des administrateurs de la Compagnie d'Anzin et l'on a été d'accord que le voyage de M. le Président de la République n'aurait pas lieu.

favorisés par la chance. Chaque assistant ressentait pour son voisin une haine sourde et vivace, mais ils s'accordaient pour nourrir une haine bien plus vive encore envers les quatre favoris de la grande course à l'héritage, les deux vieilles filles, miss Darrell et son fils. Il était presque certain que l'une ou l'autre de ces quatre personnes hériterait du domaine de Woodlands et du total de la fortune du défunt, à moins que, par un de ces caprices si fréquents chez des malades excentriques, il n'eût laissé son bien à quelque parent éloigné qui avait été beaucoup trop fier pour le cajoler — et à qui l'occasion pour cela faire avait du reste manqué. Oui, les trois nièces et Lancelot étaient les favoris de cette course effrénée, et les autres assistants discutaient librement entre eux les chances et la condition de ces quatre heureuses créatures. Et si les assistants se haïssaient de tout leur cœur pour les bagatelles qui pouvaient leur échouer, combien plus encore ils devaient haïr ceux qui couraient pour le grand prix.

Lancelot Darrell revit dans cette matinée-là M. Monckton pour la première fois depuis l'étrange scène qui avait eu lieu la nuit de la mort de Maurice de Crespiigny. Le jeune homme s'était présenté à Toldale Priory dans l'interval, mais l'avoué et sa pupille n'avaient pas été visibles.

Peut-être que, parmi toutes ces per-

M. le ministre de la guerre, par dépêche du 2 mai, a annoncé aux préfets l'envoi d'une instruction spéciale sur les opérations du conseil de révision pour la formation des classes. La tournée de révision pour la classe 1872 commencera le 3 juin et se terminera le 2 août. Ces dates sont définitives.

Le Progrès du Nord croit savoir que les opérations du Conseil de révision commenceront à Lille le 3 juin.

Inauguration du Monument commémoratif de la bataille de Pont-Noyelles. — Une foule immense, venue d'Amiens et de toutes les localités environnantes, se pressait dimanche sur ces campagnes où l'armée du Nord tenta les premiers efforts de la lutte qu'elle soutint contre les forces prussiennes commandées par le général de Mansteuffel. C'est qu'il s'agissait de rendre un dernier hommage aux soldats français morts en combattant pour la défense de la patrie. Un monument funèbre avait été élevé à l'endroit même qu'occupèrent les batailles françaises dans la bataille de Pont-Noyelles, et ce monument allait être inauguré et béni.

A cette cérémonie touchante et patriotique assistaient M. le préfet de la Somme, M. le général Henry, M. le colonel du 14^e de ligne, MM. les officiers supérieurs de ce régiment, MM. de Rainville et Goblet, députés de la Somme, etc., etc.

M. l'abbé Morel, Grand-Vicaire capitulaire, a béni le monument. Puis, M. l'abbé Douillet, curé doyen de Corbie, a prononcé une allocution dans laquelle les sentiments de la foi la plus vivante s'alliaient aux plus nobles exhortations du patriotisme.

Nous lisons dans le Courrier de l'Escaut :

Nous avons la joie d'annoncer que le dimanche 23 mai, un grand pélerinage pour le Souverain Pontife Pie IX aura lieu à Bon-Secours sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Tournai. Ce jour est excellemment choisi pour une belle manifestation religieuse en faveur des droits du Pape. C'est en même temps la solennité patronale de la Vierge de Bon-Secours, Notre-Dame Auxiliatrice, et le cent huitième anniversaire du décès de Saint-Guillaume VII, mort à Salerne, sur la terre d'exil, le 25 mai 1073, pour la défense des droits imprescriptibles de la Papauté.

Monsieur Dumont officiera pontificalement en plein air, sur la place de Bon-Secours, en face du sanctuaire vénéré, consacré au culte de Celle qui est appelée « Secours des Chrétiens ».

Le dimanche 25 mai, tous les pieux fidèles du diocèse de Tournai, iront en foule, sous la conduite de notre premier Pasteur, porter ces mêmes vœux, toujours fervents, toujours persévérants, aux pieds de Notre-Dame Auxiliatrice, la Vierge de Bon-Secours et la Vierge de Lépatine, la Vierge de saint Pie V et la Vierge de Pie IX.

L'Administration des postes avait, depuis quelques temps, prescrit des mesures sévères au sujet de l'affranchissement des imprimés qui lui sont remis sous bandes. Aux termes de la loi les bandes ne doivent pas couvrir plus du tiers de l'objet affranchi et ces bandes ne doivent pas adhérer au moyen des timbres d'affranchissement ou d'un cachetage quelconque.

La mise en pratique des termes de cette loi avait provoqué de nombreuses réclamations. Nous apprenons qu'on vient d'y renoncer et que les agents des postes ont reçu l'ordre de ne pas faire preuve de plus de rigueur qu'autrefois. (Courrier du Nord).

On a écroué hier à la Maison d'arrêt de Lille le sieur Henri Joyon, âgé de 52 ans, et sa femme, Adèle Podelin, âgée

de 39 ans. Les époux Joyon, qui sont propriétaires de la maison garnie de la rue Saint-Augustin où s'est passé le triste événement de dimanche soir, sont prévenus d'excitation de mineurs à la débauche.

Un homme de peine, nommé Louis Duthoit, était descendu avant-hier à l'auberge de la Clef d'or, rue du Chemin de fer. En entrant dans l'estaminet, il déposa sur une table le contenu de sa garde-robe, fort modeste du reste, un pantalon, un paletot et une chemise. Pendant une courte absence du logeur, uneadroite voleuse, nommée Françoise Lesne, reprise de justice, enleva les objets et s'empressa d'aller les vendre pour une modique somme à un brocanteur de la ville.

La voleuse est activement recherchée; quant au brocanteur, il pourrait bien être poursuivi du chef du recel.

Depuis le 16 de ce mois, un homme de 59 ans, le sieur Jean-Baptiste Hubaut a disparu de son domicile à Lannoy, sans qu'on ait pu retrouver ses traces. Il était vêtu d'un paletot et d'un pantalon de velours noir, et portait une casquette garnie de fourures.

Toute personne qui pourrait fournir quelques indications sur ledit Hubaut, sur le lieu de son séjour, est priée de les faire parvenir à la Préfecture (1^{re} division, 2^e bureau).

Légarde-champêtre de la commune de Croix a opéré hier l'arrestation d'un individu, nommé Théodore Lepers, domicilié à Tourcoing, qui s'est rendu coupable d'ivresse et bris de clôture. Il aura à répondre en outre du crime de rébellion envers un agent de la force publique.

Un sieur Louis Broutin, demeurant à Templeuve (Belgique), a été arrêté à Roubaix pour le même fait. Il a fort malmené deux agents de la police qui le menait au poste.

La bande des frères Delannoy

MORT D'UN CONTREBANDIER

La commune de Mouchin est en ce moment sous le coup de la plus vive émotion, par suite d'un événement sanglant survenu, la nuit du dimanche à lundi, dans le cabaret Boulanger.

Cet estaminet se trouve situé à l'écart du village, sur la route de Tournai à Orchies; sa position, par conséquent, le rendait éminemment propre aux rendez-vous nocturnes des fraudeurs, sans l'honnêteté et l'énergie de son propriétaire, bien payé du reste pour se défier d'eux; il y a quelques années à peine il tombait grièvement blessé sous les coups d'un contrebandier qui avait, nuitamment, pénétré de force dans son domicile, et qui fut condamné de ce fait à un long emprisonnement.

Depuis cet époque, Boulanger tenait toujours à portée son fusil chargé. Aussi s'empressa-t-il de le saisir quand il entendit, dans la nuit de dimanche, des individus frapper violemment chez lui: « Qui est là? cria-t-il. — C'est nous... à boire. — Il est trop tard, je n'ouvre pas. — Un vigoureux coup de pied vient ébranler la porte. — Prenez garde, dit Boulanger, j'ai mon fusil chargé. — La porte basse faillit céder sous un nouveau coup. C'était une de ces portes s'ouvrant en deux parties, comme on en rencontre beaucoup dans nos villages. Boulanger ouvrit le dessus et fit voir au rodeur qu'il était réellement armé et que ses menaces n'étaient point vaines. Loin de s'épouvanter, celui-ci passa vivement le bras par l'ouverture, leva le loquet qui retenait encore la partie basse de la porte, et pénétra dans le couloir, marcha droit sur Boulanger. « Prenez garde, je tire » s'écria encore celui-ci en reculant vivement; et lorsqu'acculé au mur il ne pouvait plus éviter son agresseur, il lâcha la détente et l'étendit raide mort. Deux individus qui l'accompagnaient prirent la fuite au bruit de la détonation.

Le maire de Mouchin, immédiatement prévenu, fit transporter le cadavre à la mairie, où on ne tarda pas à le reconnaître. C'était un fraudeur de la plus dangereuse espèce, plusieurs fois condamné pour violence, et déjà arrêté dans la bande des frères Delannoy. Il paraît démontré qu'au moment où il a violé le domicile de Boulanger, il revenait d'un rendez-vous à Tintignies avec l'un de ces bandits.

Cet individu, originaire d'Orches, est connu dans le pays sous le nom de Zoucou, par allusion à un congé fait par lui dans un régiment de zouaves. Son vrai nom doit être Manesse. Il était fort redouté, et sa femme n'avait pu se résoudre à vivre avec lui. Elle n'a même point voulu réclamer son cadavre, qui a été enterré par les soins de M. le maire de Mouchin.

Provisoirement arrêté, le cabaretier Boulanger est sans doute actuellement remis en liberté. On ne saurait assez féliciter ce courageux citoyen, en présence de l'apathie, ou de la terreur trop commune dans nos campagnes et qui ont empêché jusqu'ici l'arrestation de ces brigands redoutables, depuis des longues années qu'ils bravent la justice. Des menaces de mort et d'incendie se sont déjà élevées contre Boulanger à l'heure qu'il est, il faut au moins qu'il trouve dans l'estime des honnêtes gens, et la protection vigilante des autorités la récompense d'un exemple salutaire pour intimider des bandits dont l'audace grandit avec l'impunité. (Echo du Nord.)

Etat-civil de Roubaix.

PUBLICATIONS DES MARIAGES DU 4 MAI. — Théodore Depaau, 33 ans, domestique, et Marie Vanherzèle, 23 ans, journalière. — Benoît Janssens, 20 ans, forgeron, et Jeanne Vingerhoed, 32 ans, journalière. — Alfred Dillies, 25 ans, apprenti, et Flora Soys, 33 ans, couturière. — Jean-Baptiste Car-

don, 24 ans, tisserand, et Marie Vleminek, 22 ans, peigneuse. — Pierre Bambrugge, 20 ans, déboureur, et Constance Kinnen, 20 ans, peigneuse. — Antoine Denais, 35 ans, journalier, et Joséphine Testaert, 27 ans, journalière. — Pierre Rampser, 67 ans, militaire en retraite, et Amélie Duvivier, 68 ans, couturière. — Victor Auguste Deruelle, 26 ans, sans profession, et Marie-Justine Eloy, 23 ans, sans profession. — Victor Libert, 29 ans, tisserand, et Marie Sirot, 28 ans, servante. — Louis Delrus, contre maître, et Marie Moulart, 26 ans, rattachée. — Ignace Vanlerberghe, 34 ans, mécanicien, et Anne Bruyninckx, 28 ans, épicière. — Félix Pycry, 29 ans, mécanicien, et Silvie Picavet, 25 ans, bobineuse. — Sébastien Gille, 49 ans, fleur, et Rosalie Tack, 51 ans, tailleuse. — Auguste Niveuse, 36 ans, apprêteur, et Joséphine Delplanque, 45 ans, cuisinière. — Edmond Petit, 28 ans, tailleur d'habits, et Régina Lecomte, 26 ans, sans profession. — Désiré Wibaux, 24 ans, sans profession, et Aimée Eloyse Mulliez, 23 ans, sans profession. — Victor Pardoën, 22 ans, tisserand, et Marie Lecomte, 21 ans, tisserande. — Joseph Labriffe, 25 ans, fleur, Elise Duthoit, 21 ans, rattachée. — Jules Vandenberghe, 25 ans, architecte, et Rosalie Maton, 22 ans, sans profession. — Pierre Verbrueck, tisserand, et Virginie Vanhennis, tisserande. — Gustave Brunol, 22 ans, charretier, et Esther Soufflet, 19 ans, tisseuse. — Charles Duparcq, commis négociant et propriétaire, et Zozime Delfortrie, particulière.

MARIAGES DU 5 MAI. — Camille Demuynck, 22 ans, cordonnier, Léonie Van Cleven, 23 ans, tisserande. — François Schacht, 21 ans, cordonnier, et Emile Baert, 31 ans, ménage. — Charles De Mol, 30 ans, peintre, et Ursule Simoen, 39 ans, servante. — Gustave Bausart, 29 ans, garçon de magasin, et Marie Verhaeghe, 23 ans, piquière. — François Vercauter, 37 ans, tourneur en fer, et Marie Henry, 38 ans, tisserande. — Charles Pauly, 36 ans, déboureur, et Augustine Flévet, 21 ans, journalière. — Gustave Kyndt, 20 ans, mécanicien, et Charlotte Lapaille, 23 ans, rattachée.

NAISSANCES DU 6 MAI. — Henri Delannoy, rue de la Guinguette. — Clémence Dath, rue du Luxembourg. — Désiré Horlae, rue des Filatures. — Sophie Barras, au Pile. — Pierre Carpentier, rue de la Guinguette. — Lucas Huybrechts, rue d'Alma. — Désiré Haquette, rue Traversière. — Henri Krabansky, Grande-Rue. — Marie Bayart, rue de Lannoy. — Cyrille Wallecan, rue de Mouvaux. — Jules Verbruys, rue du Fonteyn.

MARIAGES DU 6 MAI. — Jean Vansimbrouek, 46 ans, cocher, et Clémence Clémence, 27 ans, journalière. — Emile Bette-mieux, 25 ans, boulanger, et Maria Hourez, 28 ans, sans profession.

DÉCÈS DU 6 MAI. — Alphonse Coudroy, 3 ans, rue Neuve. — Edouard Argillies, 7 mois, rue du Coq-Français. — Octave Carrette, 2 mois, rue des 7 Ponts.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 4 Mai 1873

Sommes versées par 135 déposants, dont 26 nouveaux. Fr. 20,499

78 demandes en remboursement. 15,293 98

Les opérations du mois de Mai sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le lundi 12 mai 1873, à dix heures, à l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Dame SOPHIE-ÉUGÈNE-ADÉLAÏDE-JOSEPH DAUCHY, épouse de M. DESIRÉ LORIDANT, décédée à Roubaix, le 10 mai 1872, dans sa cinquante-cinquième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

M. Thiers a fait demander à M. Ozanne un travail sur la situation de l'industrie et du commerce depuis 1871. Il est à supposer que ce travail sera utilisé par M. Thiers dans son message, s'il en fait un.

Dans tous les cas, il en sera question dans un discours du président de la République relatif aux traités de commerce et aux affaires commerciales en général.

La chambre de commerce de Troyes vient d'adresser au ministère de l'agriculture et du commerce ses doléances au sujet de la loi sur les patentes. La chambre repousse en principe l'importance de la population d'une ville comme élément de classification des patentables. Son avis est que l'ensemble des moyens de production de chaque nature de commerce doit entrer dans la fixation de l'impôt. Elle fait en outre remarquer que, depuis 1870, l'industrie paie d'énormes surtaxes et que des quatre contributions, une seule a été augmentée, c'est-à-dire celle des patentes.

On s'imagine volontiers que, pour trouver de vastes espaces sans culture il est nécessaire de sortir de France, et on ne conçoit les défrichements que dans les savanes et les forêts vierges de l'Amérique. Il n'est pas inutile de rappeler que, sans compter les terrains marécageux, notre sol renferme huit millions d'hectares de landes et bruyères non cultivées. On sait que l'hectare équivaut à dix mille mètres carrés.

Le département de la Seine ne contient que 951 hectares de landes incultes. Viennent ensuite: Eure-et-Loir, 3,000 hectares; Tarn-et-Garonne, près de 8,000; Seine-et-Marne, 8,000; Nord, 10,000. Ce dernier département occupe le premier rang parmi nos départements agricoles.

Le département qui renferme le plus de terres incultes est, comme on le devine, le département des Landes, affligé de 731,000 hectares sans cultures. A la suite se placent: Girondie, 450,000; Corse, 350,000; Basses-Pyrénées, 338,000; Basses-Alpes, 306,000; Morbihan, 298,000; etc.

Les exportations du district consulaire de Lyon aux États-Unis se sont élevées pour

les 4 premiers mois de 1873 à 24 millions 800,000 fr. contre 31 millions 455,000 en 1872 et 29 millions 800,000 en 1871.

Le New-York Evening Express publie les détails suivants, donnés par un de ses correspondants qui, s'étant muni d'un appareil de plongeur (scaphandre), a exploré les débris de l'Atlantic, avec la permission et sous la direction de plongeurs qui travaillaient au sauvetage des épaves:

... A l'instant de ma descente, les choses étaient claires et chaque objet entouré d'un nuage visible. Je frémisais à la pensée d'être immergé à un profond pareille, où le moindre accident serait pour moi la cause d'une mort certaine et immédiate.

L'immense coque de l'Atlantic est inclinée sur son flanc, que je choisis sur les récifs a entr'ouvert en plusieurs endroits. Des poissons nageaient autour de l'épave, dévorant avidement les parcelles de nourriture qu'ils pouvaient happer au passage.

Me dirigeant de mon mieux sur la carène, je me saisis d'un cordage et grimpai sur le pont. L'endroit où j'arrivai était précisément celui où le navire s'était partagé. Une section très-nette de la carène et de sa cargaison s'offrait à mes regards. Le panneau de l'écouille est ouvert; je me baissai et ma vue plonge dans la cale. Quel spectacle!

La cargaison, que ne retienait plus les cloisons brisées, s'entasse en une masse confus; des corps d'hommes et de femmes meurtris et déchirés sont foulés par les coffres et les caisses à claire-voie.

C'est un spectacle affreux, et les larmes grossissent, au travers de laquelle je regarde, en doublant l'horreur. Des poissons nagent au milieu des corps et des caisses, se repaissant de la chair des esclaves. Des membres humains gisent épars, détachés du tronc par la continuelle action des eaux; lesquelques sont agitées, elles me poussent contre les bordages brisés de la membrure du navire qui se dressent et s'entrechoquent ici et là et rendent mes mouvements difficiles.

C'en est assez de cette vue affreuse. Je me dirige vers les cabines de l'arrière, et j'arrive à l'une d'elle où des femmes et des enfants noyés dans leurs cadres, gisent là tels que la mort les a surpris. Grimant sur le pont, guidé par la corde qui me soutient d'en haut, appuyé sur le bras du plongeur qui m'accompagne dans cette exploration funèbre, j'atteins le capot de l'échelle. Si le spectacle de la cale était épouvantable, celui qui s'offre alors à mon regard l'est dix fois plus.

Réunis en un groupe sans nom, plus d'une centaine de cadavres étaient entassés dans ce lieu.

Tels qu'ils étaient là, avec leurs bras étendus, leurs yeux fixes et grands ouverts, leurs figures encore contractées par la terreur, les mouvements que leur imprime en avant ou en arrière le courant sous-marin, on eût dit que la vie les animait encore. Quelques-uns étaient vêtus, le plus grand nombre à demi-nus.

Des enfants se suspendaient encore à leurs bras; ces hommes protégeaient encore leurs femmes de leurs bras et paraissent avoir attendu leur sort avec une calme résignation.

Mon conducteur me mena ensuite vers la cabine d'arrière, où les hommes se réunissaient et où à l'instant du naufrage ils s'étaient précipités en masse vers le capot de l'échelle. J'y jetai un regard; il rencontra le même sinistre spectacle.

Des cadavres d'hommes robustes, de vieillards et de jeunes gens, debout, étaient pressés en grappe sur l'escalier; leurs narines dilatées, leurs bouches ouvertes, le regard fixe, vitreux de leurs yeux, donnaient quelque idée de l'épouvante à laquelle ils étaient en proie à l'instant où ils s'efforcèrent d'atteindre le pont; mais où ils en furent empêchés par les lames qui balayaient le navire, et remplirent la cabine au moment où il toucha.

D'une autre partie du navire, je pus regarder dans les dortoirs. Là encore gisaient en monceaux, du côté des sabords, des cadavres confondus avec des lambeaux de draps et de couvertures. De leurs chocs continus contre les étais et de leurs lits, l'aspect que présentait les figures et le corps de ces cadavres était encore plus terrifiant que celui des autres.

L'imagination ne peut concevoir quelque chose de plus horrible que ce que contenait cet appartement. Des visages étaient méconnaissables; rouges et sanguinolents, ils faisaient contraste avec l'aspect livide de ceux que l'action des eaux n'avait pas dénigrés.

Un homme malin, c'est M. Castelar. Cet homme d'Etat, ayant perdu son latin à installer en Espagne la république de ses rêves, vient de s'arranger pour revenir tout doucement habiter Paris en qualité d'ambassadeur.

De cette façon, le jour où tout craquera en Espagne, l'excellent M. Castelar fumant un panatellas savoureux dans l'hôtel du quai d'Orsay s'écriera avec douleur :

— Je l'avais bien dit que ça finirait comme ça. Il n'y avait que moi, voyez vous! Ah! si j'étais resté à Madrid!

Et M. Castelar continuera à passer pour une victime du devoir.

Nouvelles du spir.

On lit dans le Journal officiel :

Le Président de la République s'est rendu aujourd'hui à l'École normale pour assister à la fonte des deux premiers types des lettres internationales, en platine iridif. Il était accompagné du ministre de l'Agriculture et du commerce, du ministre de l'Instruction publique et des cultes, et du ministre de la guerre.

Le Président de la République a été reçu par les membres de la section française chargée par la commission internationale du mètre de l'exécution des travaux.

Après avoir été conduit par elle dans le laboratoire de M. Henri Sainte-Clair Deville, il a assisté à toutes les opérations de la fusion et de la coulée de dix kilogrammes de platine iridif, opérations qui ont pleinement réussi.